

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
 du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 26 JUIN 1992 19

Objet :
 Temps Partiels

L'an mil neuf cent quatre vingt douze
 et le vingt six Juin
 à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M M. de FONTMICHEL

9206/04

Présents : MM AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BELLOND, BLANC,
 ou BOUIGES, CLARY, DE FONTMICHEL, DAVID, DELORENZO,
 Représentés DUHALDE, FRANCO, GINESY, GRIFFA, GUIGONIS, LELEUX,
 MARIA, MARY, MASCARELLI, MORANI, PECQUEUR, RICHIER,
 SANTUCCI, SARAMITO, THAON, VELAY.

Le Président indique que le personnel enseignant de l'Ecole peut éventuellement demander d'être employé à temps partiel pour une durée maximale d'une année.

Afin d'être à même de répondre favorablement à de telles demandes et sur proposition du Directeur Général, en fonction des nécessités de service, il est souhaitable que le comité donne son accord de principe.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- 1/ que les agents du Syndicat peuvent demander une mise à temps partiel d'une durée maximale d'une année.
- 2/ charge le président d'accorder ces mises à temps partiels, sur proposition du Directeur Général et en fonction des nécessités de services.
- 3/ charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
 Hervé de FONTMICHEL

